MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR UNE INSCRIPTION 2021-2022

		Inscription + Écolage de juin 2022	Écolage de septembre	Écolage d'octobre	Écolage de novembre	Écolage de décembre	Écolage de janvier	Écolage de février	Écolage de mars	Écolage d'avril	Écolage de mai	Écolage de juin payé à l'inscription
N	laternelle	240 000 FCFA	125 000 FCFA	125 000 FCFA	125 000 FCFA	125 000 FCFA	125 000 FCFA	125 000 FCFA	125 000 FCFA	125 000 FCFA	125 000 FCFA	0
Él	émentaire	280 000 FCFA	165 000 FCFA	165 000 FCFA	165 000 FCFA	165 000 FCFA	165 000 FCFA	165 000 FCFA	165 000 FCFA	165 000 FCFA	165 000 FCFA	0
	Collège	328 500 FCFA	213 500 FCFA	213 500 FCFA	213 500 FCFA	213 500 FCFA	213 500 FCFA	213 500 FCFA	213 500 FCFA	213 500 FCFA	213 500 FCFA	0
	Lycée 2 ^{nde}	350 000 FCFA	235 000 FCFA	235 000 FCFA	235 000 FCFA	235 000 FCFA	235 000 FCFA	235 000 FCFA	235 000 FCFA	235 000 FCFA	235 000 FCFA	0
Т	Lycée 1ère et erminale	390 000 FCFA	275 000 FCFA	275 000 FCFA	275 000 FCFA	275 000 FCFA	275 000 FCFA	275 000 FCFA	275 000 FCFA	275 000 FCFA	275 000 FCFA	0

	Écoles publiques françaises	J.Prévert Saly 2018/19
<u>Maternelle</u>	4 200 000 6500 euros	1 365 000 FCFA
<u>Élémentaire</u>	4 050 000 6180 euros	1 765 000 FCFA
<u>Collège</u>	5 620 000 8570 euros	2 250 000 FCFA
<u>Lycée</u> 2 ^{nde}	7 115 000	2 465 000 FCFA /
1 ^{ère} et T ^{le}	10870euros	2 865 000 FCFA

Le prix comprend:

- L'inscription pour un montant de 100 000 FCFA.
- Une cotisation d'assurance pour un montant de 5000 FCFA.
- Une inscription à l'APE pour 10 000 FCFA.
- Les frais d'examen au DNB, EA, BAC.
- Le tarif est unique. Toute scolarité est due et non remboursable à la facturation pour l'année.

Test d'entrée :

Pour les élèves non francophones ou issus d'un programme français non homologué ou de tout autre programme d'enseignement un test d'admission payant sera obligatoire :

Primaire: CP au CM2:.....15 000 f CFA Collège: de la 6^{ème} à la 3^{ème}:.....25 000 f CFA Lycée: de la seconde à la terminale...25 000 f CFA

Echéancier de règlement :

1^{er} sous total annuel : à l'inscription

Ecolages mensuels : A régler entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois

Tout retard de paiement des écolages engendre obligatoirement une majoration de 10% suivant l'article 15 des statuts de l'APE-LFJP.

<u>NB</u>: En cas d'annulation, le 1^{er} sous total n'est pas remboursable, il est intégralement conservé par l'Établissement.

Modalités de versement du premier sous-total annuel.

- 1) Par chèque en F CFA tiré sur une banque sénégalaise à l'ordre de : APE-LFJP
- 2) Par ordre de virement bancaire en F CFA ou en euros au taux en vigueur (1 euro = 655,957 F CFA). Veuillez effectuer le virement avec un montant « net bénéficiaire », en particulier pour les ordres de virement en euros donnés depuis l'extérieur de l'espace SEPA (zone euro étendue).

Relevés d'Identité Bancaires de l'établissement

RIB de la BICIS pour un virement en francs CFA au Sénégal



RIB du CIC Banque Transatlantique pour un virement en euros en France

BANQUE TRANSATLANTIQUE I. A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING I						
Identifiant national de compte bancaire - RIB Banque Guichet N° compte Clé Devise 30568 19926 00028275201 95 EUR Identifiant international de compte bancaire	Domiciliation BANQUE TRANSATLANTIQUE					
IBAN (International Bank Account Number) FR76 3056 8199 2600 0282 7520 195	BIC (Bank Identifier Code) CMCIFRPP					
Domiciliation BANQUE TRANSATLANTIQUE 26 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 75372 PARIS CEDEX 08 ■ 33156887777	Titulaire du compte (Account Owner) ECOLE FR JACQUES PREVERT ROUTE DE SALY STATION BP 99 SALY SN					

1